

**ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO**



CADRE STRATEGIQUE DE LA CEDEAO POUR LE GENRE ET LES ELECTIONS



MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF DENMARK
DANIDA | INTERNATIONAL
DEVELOPMENT COOPERATION





CADRE STRATEGIQUE DE LA CEDEAO POUR LE GENRE ET LES ELECTIONS

MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF DENMARK
DANIDA | INTERNATIONAL
DEVELOPMENT COOPERATION



© Commission de la CEDEAO, 2017

Publié par:
Commission de la CEDEAO
101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro
Abuja, Nigeria

Avec l'appui de

MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF DENMARK
DANIDA | INTERNATIONAL
DEVELOPMENT COOPERATION



Table des Matières

Sigles et Abréviations.....	iv
Preface	v
Remerciements.....	vii
Introduction	1
Contexte.....	2
Objectifs et orientation	3
Cadre Juridique International pour la Participation et la Représentation des femmes	3
Acte Additionnel Relatif à l'Égalité de Droits entre les Femmes et les Hommes pour le Développement Durable dans l'Espace CEDEAO (2014).....	5
L'état de la Participation et de la Représentation Politique des Femmes en Afrique de l'Ouest.....	6
Impact de l'État de la Participation et de la Représentation politique des femmes sur la Démocratie et le Développement.....	10
Questions économiques.....	10
Questions Politiques.....	12
Questions socioculturelles et Religieuses	13
Questions électorales :.....	15
Propositions pour le Renforcement de la participation des femmes aux élections en Afrique de l'Ouest – Piliers Stratégiques.....	18
Plan de mise en œuvre.....	24
Stratégie de Communication du CSGE	24
Suivi & Evaluation du CSGE.....	24
Budget Prévisionnel	25
Références.....	26
Cadre strategique de la CEDEAO pour le genre et les élections plan d'action	27

Sigles et Abréviations

CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
DUDH	La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
SVE	Salle de veille des élections
CSGE	Cadre stratégique pour le Genre et les Elections
IIG	Indice d'Inégalité de Genre
NDI	Institut National Démocratique
ONU	Organisation des Nations Unies
OGE	Organes de Gestion des Elections
OLT	Observation (Electurale) à long terme
OMT	Organisation Mondiale du Travail
OSC	Organisations de la Société Civile
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RESAO	Réseau des Structures de gestion electorale en Afrique de l'ouest
RP	Représentation Proportionnelle (Système Electoral)
S&E	Suivi et Evaluation
SMU	Scrutin Majoritaire Uninominal (Système électoral)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la Culture

PREFACE



En reconnaissance du rôle crucial des femmes dans la promotion de la paix, du développement et du renforcement de la démocratie en Afrique de l'Ouest; conscient du nombre extrêmement faible de femmes dans les différents organes législatifs de la région, qui est le plus bas dans le monde en raison des multiples barrières culturelles, sociales, politiques et économiques qui existent dans les processus et les structures et qui les empêchent d'exercer et de jouir de leurs droits électoraux; les États membres de la CEDEAO souhaitent

améliorer la participation et la représentation politiques des femmes conformément au Mécanisme (1999) et au Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance et d'autres conventions et traités internationaux pertinents.

La pauvreté et l'insécurité sont souvent considérées comme des obstacles majeurs à la participation politique des femmes. La CEDEAO est motivée par le fait que l'augmentation de la participation et de la représentation politique des femmes continueront à promouvoir la paix et accéléreront la croissance économique dans la région. Les femmes constituent une proportion importante de la population de l'Afrique de l'Ouest et méritent ainsi un accès égal à la participation économique et à la prise de décisions politiques.

Par conséquent, le présent Cadre Stratégique de la CEDEAO pour le Genre et les Elections (CSGE) et le Plan d'action devront servir d'outil de plaidoyer permettant de mobiliser l'appui de toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, les Organes de Gestion des Elections (OGE), les autorités religieuses et traditionnelles, les organes législatifs, la société civile de l'Afrique de l'Ouest. Le renforcement de la participation et de la représentation politiques des femmes en Afrique de l'Ouest est

une vision et une responsabilité partagées des femmes et des hommes.

Le présent document-cadre met l'accent sur 10 domaines thématiques qui lui servent de piliers stratégiques permettant d'exploiter les différents enjeux et défis qui sous-tendent les efforts et les stratégies destinés au règlement des obstacles qui freinent l'égalité de la participation et de la représentation des hommes et des femmes sur le plan politique en Afrique de l'Ouest :

1. Genre et cadre juridique pour les élections ;
2. Mobilisation des parties prenantes et partenariats stratégiques ;
3. Renforcement des capacités pré-électoral en Genre et élections ;
4. Éducation civique des électeurs ;
5. Genre et Cadre Institutionnel pour les Elections/Rôle du RESAO;
6. Missions d'Observation Electorale de la CEDEAO
7. Financement du Genre et des Élections ;
8. Genre et Sécurité des élections ;
9. Les Médias, le Genre et les Élections ; et
10. Développement de capacités post-électorales pour les femmes élues.

Ces 10 piliers ont été élaborés dans un plan d'action quinquennal (2017 à 2022), qui sera suivi d'une évaluation d'impact.

La gestion de la mise en œuvre de ce cadre stratégique et effectuée est partagée entre les parties prenantes, dont entre autres, les gouvernements, les partis politiques, les OGE, la Direction de la CEDEAO chargée des questions de Genre, la Cellule d'Assistance Electorale de la CEDEAO, la Cellule de S&E de la CEDEAO, le RESAO/OGE, les OSC à orientation Genre et Election et les différents organes législatifs nationaux.

J'invite les Ministres responsables des questions du genre de la CEDEAO à montrer la voie en collaborant avec les acteurs et partenaires au développement afin de s'engager dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique de la CEDEAO pour le Genre et les Elections (CSGE) et du plan d'action dans la perspective de promouvoir la participation et la représentation politiques des femmes de l'Afrique de l'Ouest.

S.E. Marcel de Souza

Président

Commission de la CEDEAO

REMERCIEMENTS



L'élaboration du présent Cadre Stratégique de la CEDEAO pour le Genre et les Elections n'aurait pas été possible sans le soutien de nombreuses personnes et organisations.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les différents ministères chargés des questions du Genre pour avoir coordonné les ateliers nationaux sur le Genre et les Elections.

Nous exprimons notre gratitude à tous les participants des organisations de la société civile, les organes de gestion des élections, les représentants des agences de sécurité et les partis politiques pour leur contribution à ces ateliers.

Nos remerciements vont particulièrement aux personnes qui ont énormément contribué à la réunion des experts, au cours de laquelle le Cadre Stratégique et le Plan d'Action ont été examinés.

Nous tenons également à témoigner notre gratitude à la Direction chargée des questions de Genre et à la Cellule d'Assistance Electorale de la Commission de la CEDEAO pour avoir initié, organisé et coordonné l'élaboration de ce Cadre.

Nous remercions nos partenaires au développement, plus particulièrement l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA) pour avoir apporté l'appui nécessaire au lancement de cette initiative.

Etant donné que nous entamerons la mise en œuvre du document stratégique en Janvier 2018, nous espérons pouvoir continuer à compter sur l'appui de toutes les parties prenantes impliquées, y compris nos partenaires au développement en vue de garantir une mise en œuvre réussie.

Dr. Fatimata Dia SOW

Commissaire aux Affaires Sociales et Genre

Introduction

Les élections sont devenues un élément central du paysage démocratique de l'Afrique de l'Ouest, et les femmes à des moments clés de l'histoire, ont énormément contribué au renforcement de la paix et à la prévention des conflits dans la région. Il demeure, cependant, qu'elles continuent d'être sérieusement sous-représentées en tant que candidates à des fonctions publiques. Par ailleurs, les femmes représentent au moins 50% de l'électorat et ont été systématiquement défavorisées par le système et les cultures. Elles doivent, faire partie de tout le processus électoral, et non pas seulement en tant qu'électrices, mais aussi au titre d'actrices de développement. Ce n'est que lorsque les institutions seront démocratiques et représentatives de tous les groupes sociaux, femmes comme hommes, minorités comme majorités, démunis comme riches que les sociétés seront stables et que la paix et la prospérité nationales pourront être atteintes.

L'inégalité entre les sexes reste un obstacle majeur au développement humain en Afrique de l'Ouest. Régler le problème de l'inégalité des sexes contribuerait à surmonter les obstacles à la coexistence pacifique, au développement des capacités humaines et à l'accélération du développement qui ne peut être possible sans l'utilisation égale des capacités humaines des femmes et des hommes. L'identification et la reconnaissance du déficit de participation et de représentation politiques des femmes et l'établissement de stratégies permettant de répondre à ces inégalités entre les sexes dans le processus électoral pourraient contribuer à une conduite plus crédible des activités du cycle électoral d'un pays. Le système électoral d'un pays est un moyen important de promotion d'une représentation politique équitable. Le système électoral au Sénégal, par exemple, s'est positivement illustré en termes de représentation politique des femmes au niveau des organes législatifs du pays. Toutefois, dans l'ensemble, les pays de l'Afrique de l'Ouest sont à la traîne par rapport au reste du monde en matière de participation et de représentation politiques des femmes. Dès lors, il faudra un effort stratégique pour relever ce défi.

Le Cadre Stratégique de la CEDEAO pour le Genre et les Elections donne un aperçu de la situation de la participation et de la représentation politiques des femmes dans

la région et fourni un cadre conceptuel du genre dans le cycle électoral; des obstacles auxquels font face les femmes dans le processus électoral en Afrique de l'Ouest en tant que candidates, électrices, administrateurs électoraux et observatrices. Il faudra sensibiliser davantage les médias et les agences de sécurité sur les questions de Genre, lors des échéances électorales. Le cadre donne également un aperçu de la façon dont la dynamique des partis politiques, ainsi que la gestion des élections pourraient être repensées pour répondre à une augmentation de la participation et de la représentation des femmes. Il offre également une orientation pour le rôle potentiel que les acteurs doivent jouer pour renforcer la participation et la représentation politiques des femmes.

Contexte

Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer les capacités à long terme et le plaidoyer pour la participation politique des femmes en Afrique de l'Ouest, la Commission de la CEDEAO a organisé des ateliers nationaux au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Nigeria et au Togo, en collaboration avec les différents ministères chargés des questions du Genre. Ces ateliers ont regroupé entre autres, des organisations non gouvernementales, des agences de sécurité et des OGE, afin d'évaluer les obstacles auxquels sont confrontées les femmes dans le processus électoral en Afrique de l'Ouest. Une approche basée sur le cycle électoral a été adoptée pour identifier les différents défis avant, pendant et après une élection et discuter des perspectives d'amélioration de la situation. Ces ateliers ont constitué une opportunité idoine de mise en valeur partagée des idées entre les différents acteurs électoraux.

Les obstacles évoqués ont des dimensions politiques, économiques et socioculturelles. Les propositions invoquées lors des ateliers pour surmonter les obstacles rencontrés par les femmes ont servi de contribution à l'élaboration d'un cadre stratégique régional pour le Genre et les Elections.

Objectifs et orientation

L'objectif global de ce CSGE est de servir de document de plaidoyer permettant de promouvoir la participation et la représentation politiques des femmes en démocratie ainsi que leur rôle dans les processus électoraux. Le CSGE vise précisément à atteindre les objectifs suivants :

- Améliorer l'intégration d'une perspective genre dans les processus, les structures et les systèmes de gouvernance des partis politiques ;
- Renforcer le rôle des acteurs électoraux nationaux et
- Appuyer la dimension Genre dans les activités du processus électoral.

Cadre juridique international pour la participation et la représentation des femmes

Les pays de l'Afrique de l'Ouest sont signataires de plusieurs documents juridiques et de normes internationales portant sur les droits de l'homme et relatifs à la non-discrimination et aux droits des femmes. Ces conventions et chartes servent de base à ce cadre.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948 déclare que « tout le monde a le droit de prendre part au gouvernement de son pays », et que « la volonté du peuple est le fondement de l'autorité du gouvernement ».

Le Pacte international de 1966 relatif aux Droits Civils et Politiques, en partie, exprime les éléments relatifs aux droits électoraux des femmes comme déclare l'article 19, (1-2) « Tout individu a le droit d'avoir des opinions sans interférence. Tout individu a le droit à la liberté d'expression. L'article 21 déclare que « le droit de rassemblement pacifique est reconnu »; et l'article 22 (1) indique que, « Tout individu a le droit à la liberté d'association avec d'autres ».

La Convention de l'ONU de 1979 sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) à l'article 7 indique que les États parties prennent les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays et, en particulier, doivent assurer aux femmes, l'égalité avec les hommes, le droit de:

- a) voter à toutes les élections et tous les référendums publics et être éligibles à tous les organismes publiquement élus ;
- b) participer à la formulation et la mise en œuvre de la politique gouvernementale, exercer une fonction publique et toutes les responsabilités publiques à tous les niveaux de gouvernement.

La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981 énonce à l'article 18 que « L'État doit veiller à l'élimination de toute discrimination contre les femmes et aussi garantir la protection des droits de la femme »; et l'article 28 dispose que « tout individu a le devoir de respecter et de considérer ses semblables sans discrimination et de maintenir des relations visant à promouvoir, à sauvegarder et à renforcer le respect mutuel et la tolérance ».

Le Traité révisé de la CEDEAO de 1993, à l'article 63, précise que : « les États membres s'engagent à élaborer, harmoniser, coordonner et établir des politiques et des mécanismes appropriés pour l'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles des femmes ».

L'Article 2 (3) du Protocole additionnel de la CEDEAO de 2001 sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance souligne que « les États membres prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que les femmes aient des droits égaux à ceux des hommes de voter et de bénéficier de votes pour les élections, de participer à la formulation et la mise en œuvre des politiques de l'Etat et d'exercer une fonction publique et des responsabilités publiques à tous les niveaux de gouvernance. L'Article 15 (4) stipule que les membres de la Mission d'Observation/Supervision doivent comprendre des femmes (c.-à-d. des missions d'observation électorale à court et à long terme), en outre, l'article 40 souligne que « les États membres conviennent que le développement et la promotion du bien-être des femmes sont des facteurs essentiels de développement, de progrès et de paix dans la société. »

La Charte Africaine de 2003 sur les Droits des Femmes (Protocole de Maputo) stipule, dans son article 9, que les femmes sont des partenaires égales des hommes à tous les niveaux de développement et de mise en œuvre des politiques et des programmes de développement de l'État.

La Charte Africaine de 2007 sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance ordonne que les Etats parties mettent en œuvre la Charte conformément au principe du respect des Droits de l'Homme et des normes démocratiques et de la promotion d'un système de gouvernement représentatif. L'Article 8 stipule encore, en partie, que les Etats Parties doivent éliminer toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'opinion politique, le sexe, l'appartenance ethnique et religieuse, ainsi que toute autre forme d'intolérance ; et adopter les mesures législatives et administratives pour garantir les droits des femmes. L'article 29 reconnaît spécifiquement le rôle crucial des femmes dans le développement et le renforcement de la démocratie.

Acte additionnel relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO (2014)

Cette Loi Complémentaire vise à exploiter toutes les synergies et stratégies de protection et de promotion des droits des femmes et à réaliser l'égalité et l'équité entre les sexes en Afrique de l'Ouest ; Certaines dispositions pertinentes en ce qui concerne ce Cadre Stratégique du Genre et de l'Élection sont les suivantes :

L'article 4 garantit aux femmes un rôle plus important dans les processus de dialogue public et que le principe de parité entre les femmes et les hommes s'applique à la composition du gouvernement, notamment en ce qui concerne le positionnement des femmes pour contester les postes électifs tels que le Parlement et les organes locaux de décision.

L'article 12 encourage les stratégies visant à assurer une participation égale des femmes et des hommes dans tous les processus électoraux, y compris l'administration électorale et du vote; La participation égale des femmes et des hommes à la nomination des représentants politiques; Renforcer la capacité des femmes à participer efficacement à la formation, au mentorat et à la sensibilisation sur les questions de Genre; une meilleure intégration de la dimension de genre dans l'éducation civique.

Les articles 27 et 33 stipulent l'examen des normes coutumières, y compris les pratiques sociales, économiques, culturelles et politiques et les croyances religieuses

qui légitiment et exacerbent la persistance et la tolérance de la violence sexiste et il indique que les femmes devraient être engagées dans la prévention et la gestion des conflits, la consolidation de la paix et la sécurité.

Les articles 34 à 36 exigent que les États membres prennent des mesures pour que les médias et les organisations qui leur sont associés intègrent le genre dans leurs politiques et procédures; Promouvoir une représentation égale des femmes dans les pratique des médias et dans leurs structures décisionnelles liées aux médias; Encourager les médias à donner des chances égales aux femmes et aux hommes dans tous les aspects de la couverture médiatique, encourager les médias à jouer un rôle constructif dans la lutte contre les stéréotypes sexistes et la violence sexiste et renforcer les capacités et les compétences des femmes et des filles en assurant leur accès à l'information, à la communication et aux technologies de l'information et de la communication.

L'état de la participation et de la représentation politiques des femmes en Afrique de l'Ouest

La représentation politique des femmes de l'Afrique de l'Ouest est quasiment la plus basse du monde. En Avril 2016, les pays d'Afrique de l'Ouest figuraient au bas du classement mondial des femmes dans environ 190 parlements nationaux.

Le tableau ci-dessous indique, au 1er Avril 2016, le classement des pays de l'Afrique de l'Ouest par rapport au reste du monde.

Représentation de femmes dans les parlements dans les pays de la CEDEAO (2016)

Pays	Classement Général	% de Femmes au Parlement	Système Electoral Assemblée Nationale
Sénégal	6 ^{ème}	42,7%	Parallèle (Segmenté) (Listes PR et circonscription au scrutin majoritaire)
Cabo Verde	71 ^{ème}	23,6%	Liste de Représentation Proportionnelle
Guinée	78 ^{ème}	21,9%	Parallèle (Segmenté) (Listes PR et circonscription au scrutin majoritaire)
Togo	103 ^{ème}	17,6%	Liste de Représentation Proportionnelle
Niger	125 ^{ème}	14,6%	Parallèle (Segmenté) (Listes PR et circonscription au scrutin majoritaire)
Guinée-Bissau	131 ^{ème}	13,7%	Liste de Représentation Proportionnelle
Sierra Leone	141 ^{ème}	12,4%	Scrutin majoritaire (SMU)
Liberia	149 ^{ème}	11,0%	Scrutin majoritaire (SMU)
Ghana	150 ^{ème}	10,9%	Scrutin majoritaire (SMU)
Burkina Faso	159 ^{ème}	9,4%	Liste de Représentation Proportionnelle
Gambie	159 ^{ème}	9,4%	Scrutin majoritaire (SMU)
Côte d'Ivoire	161 ^{ème}	9,2%	Scrutin majoritaire (SMU)
Mali	164 ^{ème}	8,8%	Majoritaire à deux tours
Bénin	168 ^{ème}	7,2%	Listes de Représentation Proportionnelle
Nigeria	175 ^{ème}	6,5%	Scrutin majoritaire (SMU)

Il existe essentiellement trois types de systèmes électoraux en usage en Afrique de l'Ouest, qui sont le système électoral au scrutin majoritaire/à majorité relative (généralement le système *majoritaire uninominal* - SMU); la Représentation proportionnelle (Liste PR) et le système électoral mixte.

Les systèmes électoraux constituent cette partie de la loi électorale et d'autres règlements qui déterminent la manière dont les partis et les candidats sont élus à un organe en tant que représentants.

Le système majoritaire uninominal est est la forme la plus simple d'un système électoral au scrutin majoritaire/à majorité relative. Le candidat gagnant est celui qui obtient plus de voix que les autres, même si cela ne constitue pas une majorité absolue. Le système utilise les circonscriptions et les électeurs choisissent les candidates plutôt que les partis politiques.

On parle de système de *liste proportionnelle* (Liste RP) lorsque chaque parti ou regroupement présente une liste de candidats pour une circonscription plurinomiale, les électeurs effectuent leur choix et les parties obtiennent des sièges en fonction de leur part globale du vote.

Le système électoral mixte (également appelé système parallèle) est une combinaison des deux systèmes électoraux de représentation : scrutin majoritaire et liste proportionnelle. Il s'agit d'un système dans lequel une partie du parlement (habituellement la moitié) est élue dans les circonscriptions majoritaires, tandis que les autres membres sont choisis parmi les listes PR.

Il faut noter que, quel que soit le système électoral ou la taille des pays d'Afrique de l'Ouest, l'histoire est la même. Le Bénin avec une population de plus de 8.791.800 (est. 2009.) appliquant le système PR compte six (6) femmes au parlement. Le Nigeria avec le système au scrutin majoritaire/majorité relative et une population de plus de 149.229.100 (est. 2009) ne compte que 5 femmes dans son Sénat. Outre le Sénégal qui occupe la 6^{ème} place mondiale, le deuxième pays le plus performant en Afrique de l'Ouest est le Cap Vert qui est classé 71^{ème} et le pays le moins bien classé est le Nigeria, qui est classé 175^{ème}. Cela place la région de la CEDEAO parmi les régions du monde avec la moindre représentation des femmes dans la législature.

Un certain nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest, comme le Burkina Faso, le Cap-Vert, le Mali et le Niger, ont inscrit le quota pour les femmes dans la loi électorale, mais il faut une volonté politique pour sa mise en œuvre. Il convient de noter que le taux élevé de femmes au parlement sénégalais est dû à une loi contraignant sur les

partis politiques pour présenter une liste paritaire de candidat(e)s.

Après deux ans d'activisme, l'Assemblée nationale du Mali en novembre 2015, a adopté un projet de loi historique sur le quota relatif au Genre, qui a été adopté à une majorité écrasante de 115 votes en faveur, 22 contre et trois abstentions. Les élections locales et régionales à venir au Mali seront l'occasion d'appliquer pour la première fois la loi sur les quotas.

La loi de quotas du Niger sur l'élection des femmes Loi N° 2000-008 définit une exigence minimale de 10% pour l'élection des femmes (et des hommes) lors des élections législatives, qui a été respectée en 2004 et 2011. Le Décret N° 2001-056 établit un mandat de placement, exigeant que si un parti remporte trois sièges dans une circonscription, le parti doit respecter le quota (c'est-à-dire, qu'au moins un membre de chaque sexe doit être élu dans ce district). Le décret stipule également expressément que la Cour constitutionnelle peut être saisie si les résultats définitifs des élections ne satisfont pas aux exigences du quota.

Au Togo, l'Article 220 des amendements de 2013 relatifs à la loi électorale prévoit les mêmes dispositions, mais ils ne seront pas applicables aux élections de 2013, car l'élaboration avait débuté avant l'adoption des amendements. La liste des candidats présentés par un parti politique, un groupe légalement constitué de partis politiques ou de personnes indépendantes doit respecter la parité intégrale entre les sexes. Une caution de candidat de 100.000 FCFA doit être payée par les hommes ; la moitié du montant (50 000 FCFA) doit être payée par les femmes.

Les pays de l'Afrique de l'Ouest qui envisagent de le faire sont le Bénin, le Libéria et la Sierra Leone. Dans ces pays également, les mouvements nationaux de femmes mobilisées ont incité l'adoption de nouvelles lois électorales. Les pays de la région qui n'ont pas encore adopté un quota prévu par la loi ou un important quota volontaire de parti sont les pays disposant de systèmes électoraux à majorité (SMU) tels que le Ghana et le Nigeria.

Dans l'ensemble, les pays d'Afrique de l'Ouest utilisent encore le système électoral totalement comme un outil de réingénierie de l'amélioration de la représentation des femmes.

Impact de l'état de la participation et de la représentation politiques des femmes sur la démocratie et le développement

Une évaluation des dynamiques économique, politique, socioculturelle/religieuse et des élections en Afrique de l'Ouest apportent des éclaircissements sur l'état et l'impact de l'extrême faiblesse de la participation et de la représentation politiques des femmes dans la région.

1.0 Questions économiques

L'accès à des postes stratégiques de prise de décision est lié au statut socio-économique. « *Sans la pleine participation des femmes aux processus de prise de décision et aux débats sur les priorités et les options politiques, les questions d'une grande importance pour les femmes seront soit négligées, ou la manière de les traiter sera négligé et ne tiendra pas compte des perspectives des femmes.* » (Helen Clark, administrateur du PNUD, Table ronde sur la Démocratie et l'Égalité entre les sexes, 4 Mai 2011).

Le tableau ci-dessous donne une indication des disparités entre les hommes et les femmes par rapport aux niveaux d'étude et d'emploi en Afrique de l'Ouest.

Disparités entre les hommes et les femmes par rapport aux niveaux d'étude et d'emploi en Afrique de l'Ouest.

	Population avec au moins un enseignement secondaire		Taux de participation des travailleurs	
	(% personnes de 25 et plus)	(% personnes de 25 et plus)		
	Femme	Homme	Femme	Homme
	2005–2014c	2005–2014c	2013	2013
DEVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN				
Cap Vert	.	..	51,5	83,7
Ghana	45,2	64,7	67,3	71,4
DEVELOPPEMENT HUMAIN FAIBLE				
Nigeria	.	..	48,2	63,7
Gambie	17,4	31,5	72,2	82,9
Togo	16,1	40,3	80,6	81,3
Liberia	15,4	39,3	58,2	64,8
Bénin	11,3	27	67,6	78,3
Sénégal	7,2	15,4	66	88
Côte d'Ivoire	14	30,1	52,4	81,4
Guinée-Bissau	68,2	78,5
Mali	7,7	15,1	50,8	81,4
Sierra Leone	10	21,7	65,7	69
Guinée	65,6	78,3
Burkina Faso	0,9	3,2	77,1	90
Niger	2,4	7,8	40	8,7

Source: Indice d'Inégalité de Genre (PNUD 2015)

Selon l'Indice d'Inégalité de Genre du PNUD (2015), les obstacles que rencontrent les femmes et les filles sont une source majeure d'inégalités. La sous-représentation politique des femmes signifie qu'elles ne peuvent participer aux discussions relatives aux priorités de développement et à la mise en œuvre des programmes qui affectent

directement leur vie et celle de leurs enfants.

Selon International Alert (2012), l'inégalité des relations entre les sexes dans la participation et représentation politique affectent la reprise économique, plus particulièrement dans les pays en situation post conflit. Trop souvent, les femmes et les filles sont victimes de discrimination dans l'éducation, la représentation politique, le marché du travail, etc. avec des répercussions négatives sur le développement de leurs capacités et leur liberté de choix. Selon l'ONU-Femmes (2010), pour chaque année d'étude supplémentaire pour les femmes en âge de procréer, la mortalité infantile a diminué de 9,5 pour cent.

L'éducation limitée et l'analphabétisme impliquent également que les femmes sont sous informées sur leurs droits de vote ; qu'elles ont en effet un accès limité aux informations sur les candidats et les questions et qu'il leur faut plus d'efforts pour comprendre les systèmes politiques et électoraux. Dans de nombreux cas, au niveau de certains pays, des campagnes/initiatives de sensibilisation des électeurs ne prennent pas suffisamment en compte les faibles taux d'alphabétisation ou les populations peu instruites qui sont en grande partie des femmes. Selon l'ONU, les deux tiers des 774 millions de personnes analphabètes dans le monde sont des femmes.

2.0 Questions politiques

Les questions politiques concernant la participation et la représentation politiques des femmes dans les frontières des pays d'Afrique de l'Ouest portent sur les structures et processus existants des partis politiques, ainsi que sur le cadre juridique général.

Les partis politiques servent de moyen de mobilisation d'individus dotés d'idées ou d'objectifs similaires, dont certains sont désignés comme candidats aux élections au parlement national et dans les structures gouvernementales nationales. La domination masculine de la politique, des partis politiques et la culture des structures politiques formelles constitue un facteur de taille qui entrave la participation politique des femmes.

En Afrique de l'Ouest, les cadres juridiques de mise en place et de fonctionnement des partis politiques sont muets sur la sensibilité au genre. La mise en place de sections

féminines est une pratique courante au sein des partis politiques, qui constitue un instrument de mobilisation du soutien pour différents partis. Dans de rares cas, les femmes dirigent ou occupent des postes stratégiques de prise de décision au niveau des partis politiques.

En théorie, le droit de se présenter aux élections pour devenir un candidat et pour se faire élire est basé sur le droit de vote. En Afrique de l'Ouest, le nombre de femmes choisies comme candidates à des élections par les partis politiques est extrêmement faible. Par exemple, pendant les Elections tenues au Cap Vert en mars 2016, le nombre de sièges en jeu était : 72 (renouvellement complet); nombre de candidats: 551 (478 hommes, 73 femmes); et le pourcentage de femmes candidates: 13,2%.

Les défis politiques auxquels font face les femmes comprennent :

- La prévalence du « modèle masculin » de la vie politique et des organismes électifs étatiques ;
- Le soutien limité des partis, par exemple, le soutien financier pour les femmes candidates
- Accès limité aux réseaux politiques et aux normes et qualifications les plus strictes appliquées aux femmes ;
- Accès limité à des systèmes d'éducation et de formation bien développés pour le leadership des femmes en général, et pour orienter les jeunes femmes vers la vie politique ; et
- La nature du système électoral n'a pas été favorable aux femmes candidates.

3.0 Questions socioculturelles & religieuses

Le statut subordonné des femmes vis-à-vis des hommes est un phénomène universel, mais avec une différence dans la nature et l'étendue de subordination entre les pays. L'idéologie du rôle du genre ne crée pas seulement la dualité de féminité et de la masculinité, mais également elle opère un classement hiérarchisé qui fait que le sexe féminin est généralement moins valorisé que le sexe masculin en raison de leurs rôles au sein de la société.

Le patriarcat est « un système de domination masculine, qui façonne la relation des femmes en politique. Il transforme les genres masculines et féminines en hommes et

femmes et établit la hiérarchie des relations entre les sexes dans laquelle les hommes sont privilégiés » (Eisenstein, 1984). Adrienne Rich définit le patriarcat comme étant :

« Un système familial-social, idéologique et politique dans lequel les hommes par la force, la pression directe ou à travers le rituel, la tradition, le droit et la langue, l'étiquette des traditions, l'éducation et la division du travail déterminent le rôle que les femmes doivent ou ne doivent pas jouer et dans lesquelles la femelle est partout sous le mâle ». (Rich 1977: 57)

De manière générale, en Afrique, le modèle de développement de la personnalité semble être fortement influencé par la culture et la société des croyances qui mettent l'accent sur la pratique dite traditionnelle de division du travail en termes de genre. Akintan (2002) affirme que les femmes étaient traitées comme une classe de personnes inférieures ou moins privilégiées. Les femmes africaines semblent s'être résignées à cet abatage psyché au point que la plupart de leurs activités politiques ne vont pas au-delà des discussions ouvertes sur les questions politiques contemporaines. Parmi les principales causes qui en émanent et perpétuent l'inégalité entre les hommes et les femmes, en ce qui concerne la participation politique, l'on compte la perpétuation d'un ordre patriarcal qui maintient une division sexiste du travail, ce qui maintient une division sexuelle du travail, limitant les femmes à l'espace privé et les hommes à la sphère public.

Dans certains pays, notamment en Afrique de l'Ouest, les femmes sont également confrontées à des contraintes culturelles par rapport à leur mobilité. Les mécanismes de la ségrégation sexuelle et le *pardah* sont utilisés pour limiter leur mobilité. La politique exige l'exposition des femmes qui doivent interagir avec les hommes et les femmes et participer à des rencontres publiques afin de profiter pleinement de leurs droits électoraux. La restriction de l'interaction des femmes avec les hommes est également un défi. Il est évident que les femmes ont tous les attributs de leadership politique requis, mais elles semblent freinées par le processus de socialisation.

4.0 Questions électorales :

4.1 Défis des femmes en tant que candidates

La discrimination à l'égard des femmes dans la vie publique et politique est liée à la discrimination à laquelle les femmes sont confrontées dans d'autres aspects de leur vie. Les obstacles structurels et systémiques de la société, tels que les rôles et les stéréotypes de Genre, qui sont profondément ancrés dans les habitudes et pratiques, limitent les femmes à se présenter comme candidates aux élections. La participation des femmes dans les campagnes politiques et la vie publique peut être, de manière significative, limitée par la culture patriarcale où les femmes ne sont pas considérées comme socialement aptes à entrer en politique. L'exercice, par les femmes, de leur droit à la participation politique connaît ainsi des contraintes et est limité par une culture politique qui leur refuse l'opportunité de partager le pouvoir avec les hommes et conditionne le comportement de l'électorat envers les candidates.

Lorsque que les femmes souhaitent présenter leurs candidatures, on leur demande si elles sont mariées ou pas si elles ont des enfants et elles sont ridiculisées parce qu'elles sont stigmatisées et elles ne sont pas en règle pour le poste.

La violence contre les femmes candidates, au sein de la communauté et dans les foyers, sert également d'élément de dissuasion à la participation politique des femmes. Elle crée un véritable climat d'intimidation et répand un sentiment de peur chez la femme qui aurait souhaité aller contre les clichés déjà établis. La peur de la violence peut avoir, sur les femmes, l'effet psychologique de limiter même leur participation en tant qu'électrices. La Recommandation générale 19 de la CEDEF reconnaît que toutes les formes de violence contre les femmes empêchent leur participation politique.

La crudité de certaines campagnes électorales fait que certaines familles ne sont pas enthousiastes à l'idée que les femmes membres de leurs cercles participent à la vie publique dans le but de protéger l'honneur et la dignité de la famille, selon certaines militantes des droits des femmes ayant participé aux ateliers de la CEDEAO sur le Genre et les Elections. Certains maris sont réticents à l'idée de permettre aux femmes d'intégrer ce domaine.

Dans certaines communautés de l'Afrique de l'Ouest, le rôle de choisir ou d'élire des dirigeants était l'apanage des hommes. Ce rôle se retrouve dans les communautés contemporaines, car les traditions sont très tenaces. Au Mali, le NDI a découvert que l'une des raisons de la faible participation des femmes aux prises de décisions politiques se trouvait dans l'organisation de la société traditionnelle. La femme porte le poids des traditions et des coutumes qui considèrent la politique comme étant l'affaire des hommes.

4.2 Défis des femmes en tant qu'électrices

Pour profiter pleinement de ses droits électoraux, un électeur est tenu de prouver son éligibilité et de satisfaire aux exigences des procédures électorales. Le manque de toute documentation nécessaire à l'inscription des électeurs sert de barrière aux femmes. Dans de nombreux pays, il faut disposer d'une carte d'identité nationale pour s'inscrire et voter. Un grand nombre de femmes ne disposent pas de ces cartes. Le document d'identification le plus élémentaire, qui est habituellement nécessaire pour obtenir d'autres formes d'identification et qui doit être présenté au registre, est le certificat de naissance que les femmes ne possèdent souvent pas. Dans certains cas, il faut apporter un papier de résidence pour s'inscrire comme électeur ; dans la plupart des cas, les femmes ne possèdent pas cette documentation. Ces cas de non-disposition de documentation sont en grande partie dus à l'isolement social et l'exclusion des femmes de la vie publique dans de nombreux pays et, dans certains cas, à l'intervention négative des hommes qui jouent un rôle majeur dans la vie de ces femmes.

Lors des élections au Burkina en 2010, le NDI a constaté que la faiblesse de l'inscription des électeurs et du taux de participation était en grande partie due au fait que des milliers de femmes ne pouvaient pas satisfaire aux exigences de pièces justificatives du processus d'inscription des électeurs. Beaucoup de femmes ne possèdent pas de biens ou, dans certains cas, les femmes possèdent des biens qui ne sont toutefois pas enregistrés à leur nom. Les propriétés, les baux et les services publics sont enregistrés au nom des hommes qui sont considérés comme chefs de famille. Par conséquent, dans la plupart des cas, les femmes ne disposent d'aucune preuve de résidence.

Dans les pays qui pratiquent principalement l'islam, l'exigence de photo d'identité pour les femmes pose des défis de taille, car cela exige que les femmes enlèvent leur voile pour être photographiées. Les hommes sont généralement mal à l'aise de voir leurs épouses, sœurs, mères et filles enlever leur voile pour se faire photographier.

4.3 Les femmes en tant qu'administrateurs d'élections

En Afrique de l'Ouest, l'histoire révèle que les femmes ont eu très peu d'occasions de s'élever à la tête des organes de gestion des élections. Il existe de rares exemples où une femme a été nommée pour diriger un OGE comme ce fut le cas au Libéria, au Mali en Sierra Leone, au Togo. En 2015, le Ghana a également connu la première nomination d'une femme à la tête de son OGE. « *On estime que les entreprises ayant trois femmes ou plus dans des fonctions de direction obtiennent de meilleurs résultats dans toutes les dimensions de l'efficacité organisationnelle* » (McKinsey, 2014).

La mise en place d'un Bureau du Genre connaît une tendance croissante au niveau des OGE de l'Afrique de l'Ouest, mais ces organes ne disposent pas de suffisamment de personnel formé, de programmes ou de ressources pour fonctionner. Les bureaux du Genre, lorsqu'il en existe, sont incapables de fournir facilement des statistiques sur la participation des femmes aux inscriptions, au vote, leur pourcentage en tant que personnel du scrutin et la fréquence à laquelle les femmes sont acceptées dans le processus électoral.

4.4 Accès des femmes aux subventions électorales de l'état

La disponibilité des ressources influence les ambitions électorales. Le financement public des partis politiques et des activités électorales tend à uniformiser les règles du jeu pour la réalisation des ambitions électorales. En Afrique de l'Ouest, selon la base de données d'IDEA International sur le financement politique, les pays d'Afrique de l'Ouest qui offrent un financement de l'Etat sont le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Togo. Au Cap-Vert, le financement est prévu pour la campagne électorale seulement. La Gambie, le Ghana, la Guinée Bissau, le Sénégal, la Sierra Leone, le Liberia et le Nigeria sont les pays où le financement public n'existe pas.

Au Burkina Faso, les partis qui ne désignent pas au moins 30% de femmes sont censés perdre la moitié de leur financement public. Au Cap-Vert, les subventions doivent être attribuées aux partis ou coalitions de partis dont les listes nationales comptent au moins 25% de femmes candidates. Au Togo, 20% de l'aide financière de l'Etat sont à attribuer aux partis et groupes de partis proportionnellement au nombre de femmes élues lors des dernières élections, tandis que les 10% de l'aide financière de l'Etat doivent être alloués aux partis et groupes des partis proportionnellement au nombre de femmes élues lors des dernières élections locales. En Guinée, au Mali et au Niger, il est prévu que 10% du financement public soient alloués/partagés entre les partis qui comptent des femmes élues, membres du Parlement et/ou conseillères municipales.

Propositions pour le renforcement de la participation des femmes aux élections en Afrique de l'ouest – piliers stratégiques

Les propositions visant à résoudre les obstacles politiques, électoraux et socio-économiques rencontrés par les femmes ont été formulées en dix piliers stratégiques pour ce CSGE. Il s'agit des éléments suivants :

- 1. Genre et Cadre Juridique pour les Elections :** Le cadre juridique pour chaque élection dans un pays définit le système électoral pour la tenue des élections. Le système électoral au scrutin proportionnel (PR) est généralement considéré comme le plus favorable à une représentation équitable des femmes et de la diversité dans une société. Les pays de la CEDEAO qui utilisent le système PR doivent adopter une liste alternée de candidats zébra PR. Une liste alternée de RP offre aussi bien aux hommes qu'aux femmes des chances égales d'être élues. Les pays qui utilisent le système électoral de SMU doivent exiger qu'au moins 30% de l'ensemble des candidats d'un parti politique soient des femmes.

Un système de primes devrait être mis en place pour les partis politiques qui respectent l'exigence minimale de 30% en matière de genre, tandis que des sanctions telles que le rejet des partis qui ne respectent pas cette exigence minimale pour les élections législatives doivent être infligés

2. Mobilisation des acteurs et partenariats stratégiques : culturelles et traditionnelles sont très présentes dans la participation et la représentation politiques des femmes en Afrique de l'Ouest. L'un des obstacles que rencontrent les femmes dans le processus électoral est la désapprobation, par certaines autorités traditionnelles, des femmes candidates. Les Gouvernements/Ministères chargés du Genre/ des affaires Féminines devraient mobiliser et créer un noyau dur d'autorités traditionnelles et/ou religieuses qui apporteront leur soutien à la participation et à la représentation politiques des femmes. Egalement, le conseil national des organismes religieux et le conseil national des autorités traditionnelles qui existent dans les différents pays de la CEDEAO doivent conjuguer leurs efforts ou créer leurs propres initiatives dans ce sens. Il faudra apporter un appui technique aux réseaux des femmes ; renforcer le plaidoyer du réseau des femmes et améliorer leur implication dans la médiation et la résolution des litiges électoraux

Fournir des rôles de soutien aux hommes et aux autres gardiens des communautés locales.

- Engager plus d'hommes et sensibiliser les membres de la famille, en particulier les hommes dans la campagne de soutien aux femmes en politique.

- Identifier et mobiliser un group de législateurs masculins sensibles à la question du genre pour soutenir le passage et la mise en œuvre des projets de lois sur l'équité du genre ; recruter et sensibiliser les jeunes dans les écoles et universités pour apprécier le rôle des femmes en politique.

3. Renforcement de capacité préélectoral en genre et élections : Le renforcement des capacités à long terme améliore la qualité de l'engagement politique des femmes et renforce leur éligibilité. Cette initiative doit inclure le mentorat des jeunes femmes. Au niveau des partis politiques des différents pays de la CEDEAO, l'on devrait encourager l'alternance de la direction des jeunes entre les femmes et les hommes, car il est reconnu que presque tous les leaders des ligues des jeunes de tous les partis politiques de l'Afrique de

l'Ouest sont des hommes. Ceci serait l'occasion d'identifier et d'encourager les jeunes femmes. Le renforcement des capacités des femmes devrait inclure une formation sur l'utilisation de plusieurs techniques d'information, de sensibilisation et de communication (ISC). Ceci améliorerait leur capacité à se servir de plusieurs médias pour mettre en évidence les problèmes des femmes pendant les processus électoraux. Le renforcement des capacités doit mettre un accent particulier sur la formation au leadership et au développement personnel suivi de séances régulières de coaching jusqu'à la fin des élections).

4. **Sensibilisation des citoyens et des électeurs :** Il faudra développer et financer des programmes spéciaux visant à sensibiliser le public sur la situation des femmes. Cela permettra de promouvoir et de consolider les droits politiques des femmes. Il faudra lancer un message de tolérance envers les femmes. Dans tous les pays de la CEDEAO, mettre en place un mécanisme national de suivi de la participation des femmes au processus électoral.
5. **Genre et cadre institutionnel pour les élections/rôle du RESAO:** En Afrique de l'Ouest, l'on retrouve trois différents types d'OGE: les Commissions avec représentation des partis politiques (par exemple au Burkina Faso, au Togo); les Commissions sans affiliation politique (par exemple le Ghana, la Guinée Bissau, la Nigeria) et les commissions avec des rôles de supervision (par exemple au Mali, au Sénégal). Tous les OGE de l'Afrique de l'Ouest, quel que soit le type, doivent disposer d'un bureau du Genre avec des ressources permettant de relever les principaux obstacles que rencontrent les femmes dans le processus électoral. Tous les OGE doivent disposer d'une politique de genre efficace. Il faudra encourager le recrutement équitable des femmes en tant que responsables de bureaux de vote et représentantes de partis.

Toutes les commissions électorales, quel qu'en soit le type, doivent être composées, autant que possible, d'un nombre égal d'hommes et de femmes à tous les niveaux (national et local). Il faudra publier les données sur la participation des femmes au processus électoral dans le cadre des

informations annoncées après chaque élection. Au niveau du RESAO, il faudra intégrer le fait que les résultats des élections de tous les OGE membres doivent comprendre les éléments suivants:

- A. Le nombre d'hommes/femmes inscrites ;
- B. Le nombre d'hommes et de femmes qui ont été choisis (RP) ou qui se sont présentés eux-mêmes (SMU) comme candidats aux élections à tous les niveaux (national ou local) ;
- C. Le nombre d'hommes et de femmes qui ont effectivement voté lors d'une élection ;
- D. Le nombre d'hommes et de femmes qui ont été élus lors d'une élection législative;
- E. Les défis auxquels sont confrontées les femmes dans les processus d'inscription et de vote et les éventuelles solutions.

Le Bureau National des Statistiques dans les différents Etats membres devraient collaborer avec la cellule genre de l'OGE pour la collecte et la publication des statistiques.

6. Missions d'observation électorale de la CEDEAO/CAE : La Cellule d'Assistance Électorale de la Commission de la CEDEAO devrait veiller à ce que les missions d'observation électorale à long terme et à court terme de la CEDEAO offrent offrir les possibilités aux hommes et aux femmes. Cela permettra d'améliorer les connaissances des femmes sur le processus électoral. La Commission de la CEDEAO doit également veiller à ce que les femmes fassent partie de la direction de ces missions. Les rapports d'observation électorale de la CEDEAO doivent présenter une évaluation des progrès réalisés par l'Etat membre en termes de genre et d'élection et d'élimination des rôles traditionnels qui restreignent la participation et la représentation politiques des femmes, conformément au Manuel d'Observation (Electorale) à long terme de la CEDEAO. La CEDEAO doit maintenir la question du genre dans son ROE et encourager les autres organisations qui mettent en place et font fonctionner des « Salle de Situation Electorale » pour les femmes.

La Commission de la CEDEAO doit améliorer la base de données de la CAE portant sur les hommes et les femmes qualifiés afin de faciliter la génération électronique de la liste d'observateurs, en s'appuyant sur un ensemble de critères permettant de veiller à ce que les femmes aient les mêmes chances d'être engagées dans les missions d'observation électorale.

7. Financement par le genre et election : Des fonds spéciaux doivent être mis à la disposition des femmes candidates dans les pays où il n'existe pas de financement public des partis politiques. Cela permettra de veiller à ce que les candidates aient un accès égal aux ressources de campagne et, ainsi, équilibrer le jeu électoral. Tous les pays de la CEDEAO doivent disposer de lois de financement public comprenant des dispositions spécifiques pour inciter les candidats ou coalitions de partis à avoir au moins 30% de femmes. Il faudra prendre des dispositions particulières en faveur des femmes candidates indépendantes, au besoin.

8. Genre et sécurité électorale De par leur nature, les élections sont généralement entachées de violence en Afrique de l'Ouest. Cependant, la violence électorale à l'endroit des femmes et les femmes défenseurs des droits humains sont un facteur majeur qui freine la participation des femmes à la vie politique. Dans de nombreux pays, les femmes sont ciblées spécifiquement parce qu'elles sont des femmes, par opposition à la violence électorale qui dépend des différences de positions des candidats ou des partis sur des questions. Les femmes sont ainsi exposées à des menaces et à la violence liée au genre, dont la violence verbale à caractère sexiste, les abus sexuels ou le viol, l'intimidation et l'assassinat.

Pour veiller à ce que les femmes soient protégées contre le harcèlement et l'intimidation, les forces de sécurité nationales chargées des élections doivent avoir la responsabilité spécifique de protéger les femmes avant, pendant et après l'élection. Les institutions du secteur de la sécurité de la région doivent jouer un rôle central dans l'élucidation des violences électorales contre les femmes. Il faudra consolider le renforcement de capacités du personnel de sécurité sur le genre et la violence électorale à

caractère sexiste. Il faudra une mise en œuvre effective de la sensibilisation des populations sur la tolérance envers les femmes candidates et électrices. L'État devra, le cas échéant, accorder la protection de la sécurité spéciale aux administratrices électorales, observatrices et candidates.

- 9. Médias, genre et élections :** Les médias sont indispensables dans la sensibilisation civique et électorale et dans la propagation de l'idéologie des candidats et des partis politiques. Dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest, les médias n'ont pas encore accordé une attention particulière aux dynamiques et aux obstacles auxquels sont confrontées les femmes afin d'améliorer leur participation et leur représentation politiques. Les médias d'Etat (nationaux et communautaires) devraient, de manière non partisane, accorder le même temps d'antenne pour la couverture des campagnes de candidates. Les médias d'Etat devraient contribuer à mettre en lumière et à accorder une visibilité aux candidates, ce qui est particulièrement crucial pour les pays qui utilisent le système électoral du SMU. Il faudra renforcer la capacité des medias sur le Genre, les droits électoraux et les rapports relatifs au enre.
- 10. Renforcement des capacités des femmes élues :** Les programmes de renforcement des capacités doivent cibler les femmes élues à l'Assemblée législative et aux autres institutions de gouvernance ainsi qu'à des postes de direction. Il faudra aussi renforcer la capacité des femmes, dès leur élection, à contribuer efficacement aux processus de législation et améliorer ainsi leurs chances de réélection. En renforçant les capacités des femmes leaders, elles seront plus efficaces et s'affirmeront davantage dans leurs statuts d'élues. Ces programmes doivent comprendre l'interaction avec les femmes leaders expérimentées. Il faudra accorder une attention particulière au contenu de l'ordre du jour, à l'actualité et au respect de l'approche appropriée pour accéder aux femmes élues et de leur leadership. Veiller à inclure les hommes dans le renforcement de capacité des législateurs élus pour appuyer les projets de loi d'équité du genre.

Plan de mise en œuvre

Ce plan prévoit une liste d'activités pour la période de 5 ans (2017 - 2022), qui sont indiquées dans un plan d'action (voir **annexe**) et une stratégie de communication.

Stratégie de communication du CSGE

Les activités prévues pour mobiliser le soutien du public et générer de la visibilité pour le CSGE de la CEDEAO sont les suivantes:

1. Publication du CSGE de la CEDEAO en trois (3) langues - anglais, français et portugais ;
2. Mise en place d'une Équipe de Transformation (Groupe d'action) qui sera composée de personnalités éminentes, dans le but de faciliter la mise en œuvre du CSGE de la CEDEAO ;
3. Lancement officiel en marge d'un événement régional ou du Sommet de la CEDEAO ;
4. Conférence de presse dans les Etats membres devant être organisée par la Commission de la CEDEAO, en collaboration avec les différents Gouvernements;
5. Conférence de presse des partenaires au développement ;
6. Création d'un bulletin d'information électronique du CSGE de la CEDEAO, de comptes de médias sociaux (Facebook, Twitter, etc.) et de la liste de diffusion pour la vulgarisation des activités prévues dans le cadre stratégique et
7. Création d'un portail Web pour établir des rapports sur les activités, les statistiques du RESAO sur la participation et la représentation politiques des femmes en fonction des pays et leur impact dans la région de la CEDEAO.

Suivi & evaluation du CSGE

Les activités prévues pour assurer le suivi et l'évaluation de la valeur ajoutée du CSGE de la CEDEAO sont les suivantes :

1. Les réalisations par pays par rapport à la GESF sont déterminées tous les deux ans (en 2018 et 2020)
2. Un rapport d'évaluation de l'état de la participation et de la représentation politiques des femmes en Afrique de l'Ouest sera produit à partir des réalisations par pays pour un rapport d'évaluation régionale.

3. L'évaluation finale sera effectuée en 2021 et constituera une évaluation finale du CSGE et déterminera son impact sur la participation et la représentation politiques des femmes dans la région de la CEDEAO.
4. La Direction du Genre de la CEDEAO assurera le S&E du CSGE conjointement avec la Cellule de S&E de la CEDEAO, en collaboration avec les représentants spéciaux et les OSC de la CEDEAO.

Budget prévisionnel

Description	Coût unitaire annuel US\$	Nombre de pays	Nombre d'années	Totaux US\$
1. Ressources Humaines				
1.1 Hauts responsables et Experts	100.000	-	5	500.000
1.2 Personnel de soutien	25.000	-	5	125.000
2. Missions dans les pays	15.000	15	5	1.125.000
3. Equipement	40.000	-	-	40.000
4. Opération	125.000	-	5	625.000
5. Consultances	25.000	15	5	1,875.000
6. Formation	40.000	15	5	3.000.000
7. Sensibilisation	50.000	15	5	3.750.000
8. OSC d'appui aux femmes	50.000	15	5	3.750.000
9. Fora régionaux d'appui	50.000	5	5	1.250.000
10. Inflation, imprévus	45.000	-	5	225.000
	565.000	15	5	16.265.000

Le budget prévisionnel total pour la mise en œuvre du CSGE de la CEDEAO est de **seize millions deux cent soixante-cinq mille dollars américains (16.265.000 US \$)**.

Références

Akintan, A. (2002). Women in Yoruba Culture. In D. Akintunde & H. Habeodan (Eds.), Women and the culture of violence in traditional Africa. Ibadan: Sefer

Bauer, G., (2013) Gender quotas and women's representation in African parliaments -<http://democracyinafrica.org/gender-quotas-womens-representation-african-parliaments/>

Inter-Parliamentary Union (2016) www.ipu.org

Gakidou , E, et al., (2010), "Increased Educational Attainment and its Effect on Child Mortality in 175 Countries between 1970 and 2009: A Systematic Analysis," The Lancet, 376(9745), p. 969. <http://www.unwomen.org/en/what-we-do/economic-empowerment/facts-and-figures#sthash.D8R1MaAm.dpuf>

International Alert (2012) Women's political participation and economic empowerment in post-conflict countries Lessons from the Great Lakes region in Africa - http://www.international-alert.org/sites/default/files/publications/201209WomenEmpowermentEN_0.pdf

International IDEA (2016) <http://www.idea.int/politicalfinance/question.cfm?field=270®ion=11>

McKinsey & Company (2014). Women Matter. <http://www.unwomen.org/en/what-we-do/economic-empowerment/facts-and-figures#sthash.D8R1MaAm.dpuf>

NDI (2015) <https://www.ndi.org/mali-adopts-gender-quota-law>

UNDP (2015) Gender Inequality Index (GII) - <http://hdr.undp.org/en/content/gender-inequality-index-gii>

UNWomen (2010) <http://www.unwomen.org/en/what-we-do/economic-empowerment/facts-and-figures#sthash.D8R1MaAm.pdf>

CADRE STRATEGIQUE DE LA CEDEAO POUR LE GENRE ET LES ELECTIONS PLAN D'ACTION 2017 - 2021

PILIER 1: Genre & cadre juridique des élections

Objectifs	Action	Résultats Attendus	Partenaires	Écheancier	Indicateurs De Résultat	Responsable
1.0 Intégrer la dimension genre dans tous les cadres juridiques des élections	<p>Développer et plaider une stratégie pour la réforme du cadre juridique tant au niveau régional que national; Publier et diffuser le GESF; Formation des acteurs sur la réforme juridique proposée; Intégration</p>	<p>Développer et plaider une stratégie pour la réforme du cadre juridique tant au niveau régional que national; Publier et diffuser le GESF; Formation des acteurs sur la réforme juridique proposée; Sensibilisation; Intégration</p>	<p>RESAO/OGÉ nationaux, Parlement de la CEDEAO, Ministères du Genre, Partis politiques, Parlements nationaux, OSC, Partenaires au développement</p>	2017 – 2021	<p>Nombre d'activités de sensibilisation organisées</p>	<p>Direction Genre de la CEDEAO</p>
		<p>Réforme du cadre électoral et juridique et introduction progressive de mesures d'équité (terme consacré) quota pour les élections à tous les niveaux</p>			<p>30% - 50% des candidats présentés sur une liste de parti doivent être des femmes avec des chances égales d'être élues, lorsqu'un état membre utilise le système PR</p>	
		<p>Les Etats membres utilisant un système mixte (PR & FPTP) doivent avoir 50% de candidates sur la liste de partis qui auront des chances égales d'être élues (classée de façon alternative)</p>			<p>Nombre de femmes élues; Nombre de candidates présentées.</p>	

PILIER 2: Genre et cadre institutionnel des elections/rôle du RESAO

Objectifs	Action	Résultats Attendus	Partenaires	Échéancier	Indicateurs De Résultat	Responsable
2.1 Renforcer la participation des femmes dans la gestion du processus électoral	Faire la Compilation de base de données/ Répertoire des femmes qualifiées pour gérer le processus électoral	La base de données/ Répertoire des femmes qualifiées pour gérer le processus électoral est créé et implémentée dans chaque État membre.	RESAO/ OGE, DEAU CEDEAO, Direction Genre de la CEDEAO, OSC, Partis politiques	Jan 2017 - Mai 2019	Répertoire national disponible dans chaque État membre	Ministères de Genre.
		30% - 50% des responsables des commissions électorales sont des femmes 30% - 50% de tous les fonctionnaires électoraux et les agents des partis politique sont des femmes				
2.2 Produire des données électorales ventilées par sexe	Publier et Sensibiliser les parties prenantes à l'utilisation de la base de données	30% - 50% de tous les représentants des partis politiques sont des femmes		Juin - Déc. 2019	Nombre de femmes représentant leurs partis	Partis politiques, ECOWAS PAD & Direction Genre
		Mise à disposition par tous les OGE des statistiques sur les femmes et les hommes inscrits, les candidats, les votants et les élus				
2.3 Identifier et surmonter les difficultés rencontrées par les femmes dans le processus électoral	Mettre en place des cellules genre OGE qui vont développer, mettre en œuvre et superviser les actions spécifiques	Les difficultés rencontrées par les femmes dans le processus d'inscription et de vote sont gérées par les unités de genre des OGE		2017	Les unités de Genre des OGE font un rapport sur l'accès des femmes au processus d'inscription et de vote ; Chaque OGE devra disposer d'une politique de genre	RESAO/OGE, ECOWAS UAE & Direction Genre

PILIER 3: Mobilisation des parties prenantes et partenariats stratégiques

Objectifs	Action	Résultats Attendus	Partenaires	Échéancier	Indicateurs De Résultat	Responsable
<p>3.1 Réduire les obstacles culturels et religieux/ atténuer les défis liés à la participation et à la représentation politiques des femmes</p>	<p>Développer un Plaidoyer auprès des organisations confessionnelles et autorités traditionnelles dans les différents pays de la CEDEAO afin de prendre leurs propres initiatives pour mobiliser le soutien des hommes</p>	<p>L'égalité de la participation et la représentation politiques des organisations religieuses, confessionnelles, des leaders traditionnels et des gardiens de la société sont effectives</p> <p>Les hommes soutiennent la nomination des femmes.</p>	<p>Réseaux nationaux des organismes religieux ; Réseaux nationaux des autorités traditionnelles ; Gardiens de la famille et de la société ; OSC, Partenaires au développement</p>	<p>2017</p>	<p>Nombre de plaidoyer auprès de réseaux religieux et traditionnels</p>	<p>OSC, Ministères du genre en collaboration avec les Directions de genre</p>
<p>3.2 Renforcer les plateformes des réseaux de femmes pour promouvoir des élections pacifiques</p>	<p>Fournir un appui technique aux réseaux de femmes</p>	<p>Les capacités techniques des réseaux de femmes pour s'engager dans le plaidoyer et la prévention et la résolution des contentieux électoraux sont renforcées</p>	<p>OSC, Partenaires au développement, Direction Genre de la CEDEAO, etc.</p>	<p>2017 - 2021</p>	<p>Nombre de personnes ayant bénéficié d'un renforcement des capacités techniques et ayant utilisé de nouvelles capacités acquises</p> <p>Rapports de formation</p>	

PILIER 4: Le renforcement des capacités des femmes dans la politique et la gouvernance

Objectifs	Action	Résultats Attendus	Partenaires	Écheancier	Indicateurs De Résultat	Responsable
4.1 Renforcer les capacités techniques des femmes à participer efficacement tout au long du processus électoral	Renforcement des capacités en matière de genre et d'élection	Renforcement du leadership des femmes au sein des partis politiques ; les capacités des femmes dans le parti politique pour le processus électoral sont renforcés ; et l'alternance entre les hommes et les femmes dans les instances des partis politiques afin de renforcer les capacités des femmes pour des postes électifs nationaux futurs sont effectifs	Partis Politiques, Ministères du Genre, OSC	2017 -2021	Nombre de personnes ayant bénéficié de mentorat et de formation ; et nombre de femmes ayant assumé la direction des partis politiques	Direction Genre de la CEDEAO & UAE
	Former les femmes aux activités d'information, d'éducation et de communication (IEC)	Mentorat pour les jeunes femmes Les capacités des femmes sont renforcées dans les technologies de communication L'engagement des femmes dans les dynamiques des partis politiques est renforcée			Rapports de formation	

PILIER 5: Sensibilisation des citoyens et des électeurs

Objectifs	Action	Résultats Attendus	Partenaires	Écheancier	Indicateurs De Résultat	Responsable
5.1 Adopter l'éducation civique et électorale tenant compte de l'égalité des genres	Formation sur l'équité entre les sexes	Connaissance et application de l'intégration de genre	Direction Genre de la CEDEAO, RESAO/ OGE, organismes nationaux chargés de l'éducation civique et électorale, la Société civile	2017 - 2021	Nombre de sessions de formation organisées et nombre de personnes ayant bénéficié de ces sessions	Société civile
	Organiser des Formations spécifiques au profit des femmes sur les droits civiques et électoraux	La connaissance des droits et des processus électoraux des femmes est renforcée			Nombre de sessions de formation organisées et nombre de personnes ayant bénéficié de ces sessions	
	Sensibiliser sur les droits électoraux des femmes auprès de la population				Nombre d'événements de sensibilisation organisés et nombre de personnes bénéficiaires (hommes et femmes)	

PILIER 6: Missions d'observation électorale de l'UAE/CEDEAO

Objectifs	Action	Résultats Attendus	Partenaires	Échéancier	Indicateurs De Résultat	Responsable
6.1 Améliorer la participation des femmes dans les missions d'observation électorale de la CEDEAO	Intégrer la dimension genre dans l'observation électorale; prendre en compte du genre dans la liste de vérification EO	50% des membres des missions d'observation électorale de la CEDEAO sont des femmes par le biais de la base de données UAE/CEDEAO générée électroniquement	UAE CEDEAO, Direction Genre de la CEDEAO, OSC, Partenaires au développement	2018	Pourcentage de femmes par rapport aux hommes qui ont participé aux missions d'observation électorale de la CEDEAO	UAE CEDEAO
6.2 Améliorer la participation des femmes dans les missions d'observation électorale de la CEDEAO		Le progrès des Etats membres de la CEDEAO en termes de genre et d'élections est évalué		2021	Missions d'observation électorale de la CEDEAO rend compte de la dimension de genre	

PILIER 7: Financement du genre et des elections

Objectifs	Action	Résultats Attendus	Partenaires	Échéancier	Indicateurs De Résultat	Responsable
7.1 Promouvoir la candidature féminine emmes	Préconiser et promulguer une loi sur le financement des partis politiques qui prend en compte la participation des femmes	Des fonds sont mis à la disposition des candidates en fonction de l'évaluation des conditions d'application	Ministères du genre/ institutions ; partis politiques, Parlement de la CEDEAO, parlements nationaux, Cour de justice de la CEDEAO, RESAO/OGE, Ministères de justice,	2017	Nombre d'activités de sensibilisation organisées et les personnes qui en ont bénéficié	Direction Genre de la CEDEAO & OSC
	Mettre en place une structure/mécanisme de financement spécial pour soutenir des candidates dans les pays où il n'y a pas de financement public des partis politiques		Ministères du Genre/ institutions, Ministères des Finances, le Pouvoir Judiciaire, Partenaires au développement, OSC, Direction Genre de la CEDEAO	2017 – 2021	Mise en place d'une structure d'appui au financement opérationnelle et nombre de candidates qui en ont bénéficié	Direction genre de la CEDEAO
	Réduire les frais de candidature pour les femmes candidates aux élections		RESAO	2017 – 2021	Pourcentage de la réduction des frais de candidature pour les candidates	RESAO/OGE & UAE

PILIER 8: Genre, elections, paix et sécurité

Objectifs	Action	Résultats Attendus	Partenaires	Écheancier	Indicateurs De Resultat	Responsable
8.1 Assurer la sûreté et la sécurité des femmes tout au long du processus électoral à tous les niveaux	Former le personnel de sécurité et des acteurs concernés/partis sur la violence à caractère sexiste en période électorale La mise en place et l'opérationnalisation de points focaux de genre au sein des agences de sécurité, pour une synergie d'action.	Les capacités du personnel de sécurité et des acteurs concernés sont renforcées Chaque réseau de femmes comprend mieux les procédures de prévention et de la gestion des litiges électoraux		2017 – 2021	Nombre d'activités de formation organisées et les personnes qui en ont bénéficié Rapports de formation	Direction Genre de la CEDEAO & Ministère de National de l'Intérieur
8.2 Promouvoir les rapports sur des sujets liés au genre et aux conflits	Créer la sensibilisation à la conscience de sécurité entre les femmes ; renforcer la capacité technique des réseaux des femmes et au sein des parties politiques sur les questions liées au plaidoyer, la prévention et de la gestion des litiges électoraux	La protection spéciale pour les responsables électoraux, les électrices, les observatrices et les candidates est effective	Task-forces sur la sécurité des élections, Ministères de l'Intérieur, Ministères de la Défense, RESAO/OGE, Missions de maintien de la paix, médias	2017 – 2021	Nombre d'activités de sensibilisation organisées et les personnes qui en ont bénéficié	Direction genre de la CEDEAO & OSC
8.3 Promouvoir la tolérance politique à l'égard des candidates	Sensibiliser la population sur les dispositions juridiques en matière de sécurité/violence au cours de l'élection et la nécessité de la protection des femmes lors des scrutins	La violence à l'égard des femmes dans le processus électoral est réduite au minimum. Les femmes participent au processus électoral en tant qu'acteurs principaux de la paix et de la sécurité	Organismes nationaux d'éducation civique, OSC, partis politiques 2017-2021		Nombre d'activités de sensibilisation organisées	

PILIER 9: Genre, elections et médias

Objectifs	Action	Résultats Attendus	Partenaires	Écheancier	Indicateurs De Résultat	Responsable
<p>9.1 Promouvoir un partenariat avec les médias pour promouvoir la candidature des femmes</p>	<p>Sensibiliser la population sur la tolérance à l'égard des candidates</p>	<p>Augmentation de la visibilité positive des candidates a été obtenue</p>	<p>Médias, autorités nationales chargées de la réglementation et de la surveillance des médias, OSC</p>	<p>2017 – 2021</p>	<p>Nombre d'activités consacrées aux médias</p>	<p>Direction Genre de la CEDEAO, Ministères du genre & OSC</p>
	<p>Former les médias sur la couverture des médias intégrant la dimension genre</p>	<p>La Participation et l'appui aux candidates sont accrus</p>			<p>Nombre de formation aux médias</p>	
<p>9.2 améliorer les connaissances des candidates à l'utilisation d'une variété de canaux médiatiques</p>	<p>Former les femmes à l'utilisation d'une variété de communication</p>	<p>Toutes les femmes élues sont formés et ont la capacité d'utiliser les réseaux sociaux</p>			<p>Reportage médias et nombre d'adeptes des candidates sur les réseaux sociaux</p>	<p>Direction Genre de la CEDEAO & Ministères du Genre</p>

PILIER 10: Renforcement de capacité postélectoral des femmes élues

Objectifs	Action	Résultats Attendus	Partenaires	Écheancier	Indicateurs De Résultat	Responsable
10. 1 Renforcer les capacités techniques des femmes à participer effectivement dans la gouvernance	Développer des programmes de renforcement des capacités ciblant les femmes élues	Renforcement de la capacité et la qualité de l'engagement des femmes élues dans les institutions politiques	Direction de la CEDEAO sur le genre, le Parlement de la CEDEAO, les Réseaux parlementaires internationaux, les partis politiques	2017 -2021	Nombre d'activités de renforcement des capacités de gouvernance à l'intention des femmes élues	Direction de la CEDEAO sur le genre & Ministères du Genre

Cadre Stratégique et Plan d'Action sur le Genre et les élections

Adoptés par l'Autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernement en CEDEAO en Juin 2017

Directeur de Projet

Sintiki Tarfa Ugbe (PhD)

Directrice, Genre et développement de l'enfant, Jeunesse/ Sports, Société civile,
Emploi et contrôle des stupéfiants

Consultant:

Theophilus Dowetin

Equipe du projet:

Francis Gabriel Oke,

Chef, Unité d'assistance électorale de la CEDEAO

Luther Barou

Chargé de Programme

Conception et Graphisme:

Direction de la Communication

101, Yakubu Gowon Crescent,
Asokoro District, P.M.B. 401 Abuja, Nigeria
Liason Office: 6 King George IV Road, Onikan, Lagos, Nigeria
E-mail: info@ecowas.int

 [@ECOWAS_CEDEAO](https://twitter.com/ECOWAS_CEDEAO)

 [ECOWAS_CEDEAO](https://www.facebook.com/ECOWAS_CEDEAO)

 [ECOWAS_CEDEAO](https://www.youtube.com/ECOWAS_CEDEAO)

 [ECOWAS_CEDEAO](https://plus.google.com/ECOWAS_CEDEAO)

www.ecowas.int